

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE**

XXXXXXXXXX

**COMMUNE DE MENESPLET**

**57/25**

Le Maire de la commune de MENESPLET, Dordogne

**VU** la loi du 28 Pluviose An VIII,

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

**VU** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié, sur la signalisation des routes et des autoroutes,

**VU** le code de la route,

**VU** le décret n° 86-475 du 14 mars 1986, relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du code de la route,

**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1 huitième partie signalisation temporaire approuvé par l'arrêt interministériel du 6 novembre 1992,

**VU** la demande de LAURIERE – 4, rue de Lagut – 24400 SAINT FRONT DE PRADOUX en date du 02 septembre 2025,

**CONSIDERANT** que pour des raisons de sécurité, il y a lieu d'interdire la circulation de tout véhicule sauf riverains et services de secours sur la rue de l'Abbé Huguet pour des travaux d'aménagements de trottoirs et réseaux pluviales du 22 septembre au 31 octobre 2025 inclus.

**ARRETE**

ARTICLE 1 : La circulation de tout véhicule sera interdite sauf riverains et services de secours sur la rue de l'Abbé Huguet pour des travaux d'aménagements de trottoirs et réseaux pluviales du 22 septembre au 31 octobre 2025 inclus. La déviation se fera par la rue de la République et la rue du Souvenir.

ARTICLE 2 : La pose, la maintenance et la signalisation réglementaire seront à la charge de l'entreprise LAURIERE chargée des travaux.

ARTICLE 3 : Le stationnement sera interdit au droit du chantier.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera remise à :

- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Montpon-Ménéstérol
- Monsieur le Commandant du centre de secours principal de Montpon
- Monsieur le directeur de l'entreprise LAURIERE
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes Isle Double Landais

Fait à Ménesplet, le 03 septembre 2025

Le Maire,

Jean-Claude CHAUSSADE

